

Zurich RisqueVie

Si vous assumez une responsabilité au sein de votre famille ou en tant qu'entrepreneur, vous devez vous soucier de votre couverture financière en cas de décès. Avec Zurich RisqueVie, vous protégez votre famille, votre partenaire ou associé des difficultés financières.



Vos avantages en un coup d'œil

- Vos proches et vos partenaires d'affaires sont financièrement couverts si vous décédez.
- Vous déterminez le montant du versement selon vos besoins.
- Zurich prend en charge le paiement des primes si vous êtes en incapacité de gain.

Qu'est-ce qui vous importe le plus?

- Vous voulez éviter qu'en plus de leur chagrin et de leur deuil, vos proches rencontrent des difficultés financières.
- Vous voulez que votre concubin, qui est moins bien loti qu'un époux aux yeux de la loi en cas de décès, soit bien assuré.
- Vous voulez assurer votre hypothèque pour que votre famille puisse continuer d'habiter dans votre maison.
- Vous voulez garantir la survie de votre entreprise s'il devait vous arriver quelque chose.

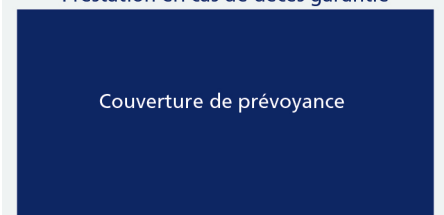
La solution idéale de Zurich

Zurich RisqueVie est une assurance vie qui verse un capital durant la durée d'assurance définie si vous décédez. Vous pouvez fixer le montant et la durée de la couverture du risque vous-même.

- RisqueVie avec une couverture du risque constante: le capital-décès reste constant durant toute la durée de l'assurance. Cette variante convient p. ex. pour la couverture de votre famille.

Couverture constante du risque

Prestation en cas de décès garantie



Couverture de prévoyance

Durée

Couverture décroissante du risque



Prestation garantie en cas de décès

Couverture de prévoyance

Durée

- RisqueVie avec une couverture du risque qui diminue: le capital-décès diminue tous les ans d'un montant fixe. Cette variante convient pour garantir un engagement financier qui diminue dans la durée, p. ex. pour couvrir une hypothèque.

Prestations d'assurance et excédents

- En cas de décès, Zurich verse au bénéficiaire le capital-décès convenu.
- La couverture du risque peut être souscrite sur une vie ou, dans le cadre d'une couverture du risque constante, sur deux vies.
- Si vous êtes en incapacité de gain, Zurich prend en charge le paiement des primes une fois le délai d'attente écoulé (que vous pouvez choisir).
- Une rente d'incapacité de gain peut également être incluse (facultatif).
- Les excédents¹ sont directement déduits de la prime.

Avantages fiscaux

Si vous souscrivez cette assurance dans le cadre de la prévoyance liée du pilier 3a, vous pouvez déduire les primes de votre déclaration d'impôt sur le revenu.

¹ Le montant des excédents dépend de l'évolution des coûts et des risques et est redéfini tous les ans. Il ne peut donc pas être garanti.

Pour un conseil ou plus d'informations,
appelez-nous gratuitement au: 0800 060 160
www.zurich.ch/risquevie

Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA
Hagenholzstrasse 60, 8050 Zurich
Téléphone 0800 80 80 80, www.zurich.ch

Si les informations contenues dans cette fiche d'information divergent des conditions d'assurance applicables, ce sont ces dernières qui font foi.